

Le LIBOR tire sa révérence

En juillet 2017, l'autorité britannique de surveillance des marchés financiers (FCA - *Financial Conduct Authority*) a annoncé qu'elle supprimerait l'obligation pour les banques de participer aux cotations du LIBOR au-delà du 31 décembre 2021, marquant ainsi la fin prochaine de l'un des index de taux les plus utilisés depuis plus de 30 ans.

Que désigne le terme LIBOR ?

Le LIBOR - *London interbank offered rate* est un taux de référence du marché monétaire pour différentes devises, dont le franc suisse. Il représente le taux moyen auquel les banques accepteraient de se prêter mutuellement sans garantie et est calculé à partir d'estimations fournies chaque jour par les principales banques londoniennes. Le LIBOR est la principale référence pour de nombreux produits financiers dont notamment les crédits aux entreprises et aux particuliers.

Pourquoi mettre fin à la cotation de cet index de référence ?

La principale raison de la suppression du LIBOR est le changement opéré par les banques suite aux évolutions réglementaires introduites après la crise de 2008. Les banques ont sensiblement réduit les prêts entre elles ce qui a entraîné une baisse du nombre de transactions. Le LIBOR a donc perdu de sa pertinence car le marché interbancaire sur lequel il est construit n'est plus aussi important. Toutefois, compte tenu de son utilisation comme référence, la fin du LIBOR aura incontestablement un impact significatif sur les activités de financement et de crédit, ainsi que sur de nombreux produits financiers.

Quels index prendront la relève ?

Des alternatives au LIBOR doivent donc être développées. Toutes les zones monétaires ont mis en place des groupes de travail pour définir les taux d'intérêt qui remplaceront le LIBOR. En Suisse, c'est le NWG – *National Working Group* sous l'autorité conjointe de la BNS et de représentants des banques, dont la BCV, qui s'occupe de définir, piloter et coordonner le processus de transition. L'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) participe également à ce groupe de travail.

En octobre 2017, le NWG a proposé le **SARON - *Swiss Average Rate Overnight*** – pour remplacer le LIBOR. Le SARON est le taux moyen calculé à partir des opérations réelles de prêts entre banques avec garantie effectuées sur le marché monétaire suisse. Cet index est calculé et publié quotidiennement depuis août 2009 par la SIX Swiss Exchange.

Quel est l'impact pour les produits bancaires basés sur le LIBOR ?

Dans l'immédiat, les discussions en cours sont des travaux préparatoires nécessaires pour assurer une transition transparente et efficace. Pour l'instant, ces travaux n'ont pas d'impact sur l'offre produit existante et sur les opérations passées qui continuent sans changement.

La BCV vous communiquera en temps utile toute modification dès que les travaux du NWG seront finalisés. Après la fin du LIBOR, les prêts indexés sur le marché monétaire feront toujours partie de l'offre standard de la BCV.